

Zeitschrift:	Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie
Herausgeber:	Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker
Band:	- (1952)
Heft:	125
Rubrik:	Verbandsmitteilungen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIE CONGRÈS INTERNATIONAL DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPIE

organisé par la *Fédération Hollandaise*
sous le patronage de la Fédération Internationale des masseurs-
Kinésithérapeutes

3-7 septembre 1952, à Scheweningen (Hollande)

N. B. Les Congressistes trouveront à l'entrée des salles de conférences une traduction de toutes les conférences en français, anglais, allemand et néerlandais. Pour le programme général, prière de consulter les renseignements publiés dans notre dernier numéro.

En marge du VIe Congrès International . . .

La Masso-Physiothérapie en Hollande

VIe Congrès International. — Dans notre dernier numéro, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur cette importante réunion professionnelle internationale. Chacun de nos présidents de section a reçu un certain nombre de programmes avec feuilles d'inscriptions, en quatre langues, française, allemande, anglaise et hollandaise. Nous adressons ici un pressant appel aux praticiens suisses désireux de se rendre en Hollande, et ayant à cœur de se tenir au courant des progrès de la masso-physiothérapie moderne: inscrivez-vous sans tarder et adressez vos formulaires d'inscriptions directement à la rédaction française (Rue du Grand-Chêne 8, Lausanne).

La *Fédération Hollandaise de gymnastique médicale, de massage et de Physio-technique* organisant ce VIe Congrès International à Scheweningen, du 3—7 sep-

tembre 1952, nous estimons de notre devoir de résumer ici l'organisation et l'activité de cette importante fédération, en lui exprimant ainsi notre confraternel hommage d'amitié et de reconnaissance pour l'effort inlassable et remarquable qu'elle poursuit, sur le plan national et international, pour rehausser la valeur et le prestige de nos professions.

Revue Internationale de Kinésithérapie. D'abord rappelons à nos lecteurs que notre Fédération Internationale a publié en mai dernier le deuxième No de la *Revue Internationale de Kinésithérapie*. Réalisant le voeu formulé au Comité International - que chacun des pays adhérents donne dans un numéro une information aussi complète que possible sur la situation actuelle de nos professions — la Fédération Hollandaise, par la plume de ses dirigeants, nous honore de plus de 40 pages,

en langue française, que nous essayons de résumer et de commenter dans cet article. C'est en même temps l'occasion, d'attirer une nouvelle fois l'attention de nos lecteurs sur «notre revue internationale» qu'il faut soutenir et développer... en s'y abonnant de suite (2,50 francs suisses). Si vous ne connaissez pas encore cette publication qui vous apportera les plus précieuses informations professionnelles, demandez-nous de suite un numéro spécimen, qui vous sera envoyé gratuitement.

L'Organisation professionnelle en Hollande. — En 1889, quelques professeurs de gymnastique fondèrent la «Fédération Hollandaise de Gymnastique Médicale et Massage». En 1947, s'adaptant à l'évolution scientifique, elle prit le titre de «Fédération Hollandaise de Gymnastique médicale, Massage et Physiotechnique». Le droit de priorité accordé à la «Gymnastique médicale» dans cette appellation, et déjà à la fin du siècle dernier, laisse supposer l'influence exercée par l'école suédoise, et, on est en droit de le penser, une juste appréciation de l'incomparable valeur thérapeutique du mouvement.

Les buts essentiels poursuivis par l'organisation professionnelle hollandaise s'inspirent des mêmes principes et du même idéal que notre fédération suisse.

Actuellement la Société compte plus de 1100 membres actifs, et plus de 400 membres aspirants (élèves des écoles reconnues par l'Etat et préparant l'examen en vue de l'obtention du Diplôme de la Société. Les praticiennes membres de la Société sont en nombre égal à celui des praticiens.

La majorité des confrères hollandais exercent leur profession librement, dans des établissements privés et personnels; la minorité pratiquent dans les hôpitaux, etc.

Une stricte neutralité politique et religieuse et des préoccupations essentiellement orientées vers l'orientation scientifique de la masso-kinésithérapie, créées entre les membres une profonde communauté d'aspirations et d'amitié professionnelle.

Publications. — Déjà en 1891 la Société publiait une Revue mensuelle. Actuelle-

ment, elle paraît sous le titre de «Revue Hollandaise de Gymnastique Médicale, de Massage et de Physiotechnique». Dans nos prochains numéros, et à l'occasion de la reprise de nos «revue commentées de la presse», nous en reparlerons abondamment, et publierons à l'occasion la traduction d'articles originaux. La collaboration de cette revue est particulièrement brillante et nous sommes frappés du nombre de médecins hollandais qui s'intéressent «activement» à la masso-physiothérapie. L'hommage que le Président de la Société M. N. A. Van Oosten (et qui, rappelons-le, est membre d'honneur de notre fédération) rend, dans son éditorial, à tant de médecins donne tout son sens et sa valeur à cette affirmation du Dr. W. Moll, de Haarlem: «La profession de masseur-kinésithérapeute est maintenant très estimée et la collaboration entre elle et celle des médecins ne laisse rien à désirer.» Heureux pays, et non moins heureux praticiens!

La revue hollandaise est une belle et riche tribune d'information professionnelle, de documentation, de recherches et de progrès. A notre connaissance, aucune de nos sociétés professionnelles ne peut s'enorgueillir de publications spécialisées, dont 5 manuels, magnifiquement imprimés et reliés toile, et richement illustrés. Vraiment les étudiants et praticiens hollandais sont favorisés. On sent dans cette œuvre monumentale et communautaire une heureuse et remarquable synthèse de l'effort scientifique et médical hollandais et de l'influence culturelle scandinave, germanique, anglo-saxone et latine. Si ardue qu'en soit l'ambition, nous ne résisterons pas à la tentation d'en reparler longuement dans nos chroniques bibliographiques ultérieures, et même d'en traduire de larges extraits.

Voici donc les titres de cette splendide «quintuplée» professionnelle; dans l'ordre de parution:

Manuel de Kinésithérapie et de Massage;
Manuel de pathologie;
Manuel de physiothérapie;
Manuel d'orthopédie et de traumatologie;
Traité d'éducation physique.

Signalons encore d'autres publications, telles que: répertoire professionnelle, tarifs, et, notamment une brochure consacrée à l'«Ethique professionnelle».

Examens — Diplômes. — Dès 1895 la Société organisait annuellement, avec la collaboration de médecins, un examen. Jusqu'en 1917 y furent seuls admis les professeurs titulaires du diplôme secondaire d'éducation physique. A partir de 1922 les examens furent placés sous la surveillance de la «Société néerlandaise pour l'avancement des sciences médicales». En 1942 un décret royal règle les examens et les diplômes. Le gouvernement institua également une Commission chargée d'organiser les examens et de donner au Ministre de la Santé Publique des avis sur la gymnastique médicale, le massage et la physiothérapie.

Un fait mérite d'être relevé: Avec la promulgation de la loi, tous les diplômes existants perdaient leur validité. Or, la Commission sus-mentionnée avait une telle estime pour le Diplôme délivré par la Société qu'elle conseilla au Ministre de conférer le Diplôme officiel de gymnastique médicale et de massage à ceux qui en étaient titulaires, et ceci sans subir un nouvel examen. On ne saurait décerner un plus bel hommage de mérite et d'honneur au mouvement professionnel hollandais.

Actuellement les examens ont lieu après 3 années d'études et comprennent: a) un examen préparatoire (anatomie, physiologie, gymnastique, théorie et application) assistance médicale élémentaire, théorie des pansements, aptitude du candidat; b) un examen de gymnastique médicale, de massage et de physiothérapie, comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale portant sur huit parties (pathologie, hygiène, gymnastique médicale générale, massage, gymnastique médicale spéciale, diagnostic et thérapeutique).

Enfin, conception remarquable à signaler, les examinateurs, sont, pour les branches médicales, des médecins, et pour les autres... des masseurs-kinésithérapeutes. C'est simple pourtant, et à tout le moins, on s'étonne, qu'en certains lieux et pays, l'on évincé — et pour cause? — les seuls

qui soient capables d'un jugement et d'une appréciation de valeur... les praticiens qualifiés. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler assez logiquement ici. La loi hollandaise précise que les cours doivent être donnés par des médecins et des masseurs-kinésithérapeutes.

En face de l'évolution, et toujours ardente à éléver le niveau moral et scientifique de la profession, la Société hollandaise organise depuis 1947, sous la surveillance du Gouvernement, un examen pour l'obtention du titre de «masseur-kinésithérapeute-physiotechnicien».

Emblème-Plaque indicatrice. — Depuis 1933 un emblème et une plaque indicatrice, adoptée par la suite comme plaque officielle par le gouvernement, a révélé, par l'expérience, sa grande valeur, dans une lutte continue contre le charlatanisme.

Puisque, chez nous, en Suisse, nous er-gotons encore sur l'utilité, le sens et la forme de cette fameuse plaque, puisse l'exemple de la Hollande, nous aider à réaliser enfin un projet qui est — et je suis bien placé pour le savoir — en discussion depuis plus de deux ans. Certes, ce n'est ni le lieu, ni le moment d'en discuter ici, mais, du seul point de vue de la considération sociale de nos professions, il faut souhaiter que le nouveau Comité Central emporte la décision à brève échéance.

Médecins et Kinésithérapeutes. — Le Dr. W. Moll, dans une brève mais remarquable information, esquisse la situation en Hollande. Son appréciation a d'autant plus de valeur qu'il est président du Comité d'examen institué par le Département de la Santé Publique.

Les rapports du corps médical avec les kinésithérapeutes sont réglés par décret royal de 1942 et 1947.

Malgré que les assurances sociales utilisent de plus en plus les services des masseurs-kinésithérapeutes, il estime que l'on peut craindre une pléthora de praticiens.

Le médecin prescrit le traitement — et en Hollande cette prescription n'existe pas seulement théoriquement, au sens de la loi, mais couramment, et, «les travaux

des masseurs-kinésithérapeutes se passent en toute liberté.»

Et, le Dr. W. Moll conclut: «Il y a environ vingt-cinq ans la participation de médecins à des congrès de masseurs-kinésithérapeutes étaient considérée comme indigne. Mais, aujourd'hui, tout professeur d'Université s'estime honoré si on l'invite à prendre part aux discussions de ces assemblées.»

Si nous avons bien des raisons, sur le plan international de partager entièrement la conclusion du Dr. W. Moll, Président du Comité d'examen néerlandais, il y a cependant sur certains plans nationaux et régionaux des ombres au tableau de la masso-physiothérapie. Il est vrai qu'elles ne sont pas à l'honneur de ceux qui persistent, en dépit de tout bons sens, et même contre la science, à vouloir retarder la reconnaissance d'un droit et le triomphe d'une simple et grande vérité professionnelle, scientifique et humanitaire. Puisqu'il faudra bien en venir finalement à des discussions ouvertes, d'ores et déjà, nous les invitons publiquement aux débats à venir à cette tribune et à d'autres.

La masso-kinésithérapie et les assurances sociales. — N'étant pas assez renseigné sur le régime des assurances sociales en Hollande, et ne pouvant sans doute établir aucune comparaison valable avec la situation en Suisse, nous ne pouvons que nous limiter à donner quelques impressions résultant de la lecture des renseignements que notre confrère, M. J. de Bakker, a donnés à la *Revue internationale*. Depuis 1942 les praticiens hollandais peuvent exercer pour le compte des compagnies d'assurance contre la maladie. En 1946 des pourparlers furent engagés avec la Fédération hollandaise pour connaître l'opinion des masseurs-kinésithérapeutes au sujet des soins aux malades et des honoraires. On aboutit finalement à la promulgation d'un décret ministériel réglementant la masso-kinésithérapie dans le système des assurances sociales. La majorité des praticiens sont inscrits comme collaborateurs médicaux des compagnies d'assurance.

En ce qui concerne la masso-kinésithérapie en face de l'assurance contre les accidents du travail, il semble qu'on a parfaitement compris en Hollande l'importance d'une intervention précoce et l'irremplaçable puissance thérapeutique de la rééducation et de la réadaptation.

Pratique privée et pratique hospitalière. — Dans chaque pays la sélection, la formation, l'orientation et l'utilisation des praticiens en masso-physiothérapie pose les mêmes problèmes généraux. Mais des exigences sociales et des contingences nationales peuvent singulièrement modifier et compliquer la question professionnelle. Pour ne citer qu'un exemple, tragiquement suggestif, les pays, dont le capital humain a été si éprouvé par la guerre, l'occupation et la déportation, ont dû surmonter des difficultés et se plier à des adaptations dont les professions paramédicales ont subis également l'impérieuse nécessité.

En Suisse, la grande majorité des masseurs-kinésithérapeutes, abstraction faite de toutes considérations strictement cantonales, ont une activité indépendante et une situation matérielle généralement satisfaisante. Au contraire, en Hollande, il semble que les praticiens privés rencontrent de grandes difficultés financières par suite des mesures prises par les compagnies d'assurance-maladie. Quoi qu'il en soit, on constate, dit le rapporteur hollandais, et cela mérite réflexion, que «c'est grâce à la compétence du masseur-kinésithérapeute et à son sens des responsabilités que la kinésithérapie a atteint le renom qu'elle possède actuellement.»

Cette autre remarque de M. B. Waarbeck, de Rotterdam, prend un sens particulier et de grande actualité, à la veille de notre VIe Congrès International:

«Le kinésithérapeute travaillant en pratique libre fera œuvre sage en se mettant au courant de toutes les applications de son art dans les hôpitaux afin de pouvoir suivre les méthodes indiquées par les médecins-physiothérapeutes.

Cette seule remarque justifierait — s'il y avait lieu de le faire — l'utilité de nos rencontres et rapports internationaux.

Quant aux praticiens indépendants, dont la savoir et la maîtrise professionnelle sont bien supérieurs — car cela arrive — aux exigences que l'on demande dans certains hôpitaux et institutions plus ou moins officielles, ils ont une raison encore plus impérieuse de fréquenter assidûment nos manifestations internationales et de se tenir régulièrement au courant des progrès et de l'évolution de la masso-kinésithérapie.

Praticiens suisses, méditez intensément cette conclusion, pour mériter d'une façon toujours plus complète la confiance des

médecins qui comprennent et apprécient la valeur de votre collaboration. Méditez-le aussi dans l'intérêt de votre avenir professionnel, et surtout par respect des patients que vous soignez.

Nos Congrès Internationaux sont une occasion unique de pouvoir bénéficier, et d'une façon absolument exceptionnelle, de l'effort, des expériences, des recherches et des travaux d'une Fédération et d'un pays amis. Venez nombreux en Hollande et inscrivez-vous sans tarder auprès de votre président de section ou directement à la rédaction française du journal.

F. P. Voillat.

SEKTION ZÜRICH

Uebungskurs für die Skoliosebehandlung nach Dr. Niederhöffer durchgeführt von Frl. Erna Becker, Stuttgart

Nach dem letzten Demonstrations-Vortrag von Frl. Erna Becker über die Skoliosebehandlung nach Dr. Niederhöffer, wurde spontan der Wunsch geäussert, in einem richtigen Kursus von ca. 6 Stunden diese Methode gründlich erlernen und üben zu können. Wir haben nun die nötigen Vereinbarungen mit Frl. Becker getroffen, und wird beabsichtigt, Gruppen zu 5—6 Teilnehmer zu bilden, welche dann in 2—3 Abenden die Methode gründlich üben können. Der provisorische Preis beträgt Fr. 40.— für den Kurs.

Zeit: 4.—10. Oktober 1952

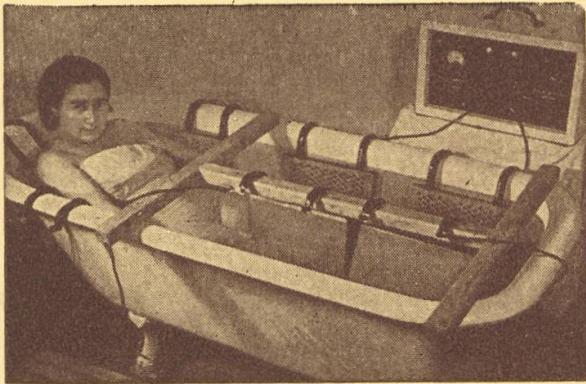
Ort: Institut für physikal. Therapie, Zürich

Sofortige Anmeldung an den Präsidenten J. Bosshard, Thalwil (Mitglieder, welche sich früher schon für diesen Kurs angemeldet haben, mögen sich nochmals schriftlich anmelden.)

Die Anmeldung wird schriftlich bestätigt und zugleich die genaue Zeiteinteilung angegeben.

Wir ermuntern alle Interessenten, auch aus andern Sektionen, diese Fortbildungsgelegenheit zu benützen.

Der Sektionsvorstand.



Hydroelektrische Vollbäder für jede Wanne
Kurzwellentherapieapparate
Galvanisations- und Faradisationsapparate
Lichtbäder nach Maß

BALDUR MEYER, ZÜRICH 8

Dipl. Elektrotechniker Seefeldstrasse 90

Telephon 325766

20 Jahre Erfahrung Erste Referenzen

VERBANDARTIKEL



mit Marke

sind Vertrauensartikel

Chemisch reine Verbandwatte

Floc in Zickzack-Lagen und Preßwickeln
praktischer Wattezupfer und Nachfüllpackung
Kanta solide Gazebinde mit festgewobenen, nicht
fasernd. Kant.; kleinste Breiten 1 und 2 cm
in allen Breiten

Gazebinden wasserfester Wundverband
Imperma elastische Idealbinden

Excelsior elastische Verbandklammern
Elvekla Salbenkompressen, vorzüglich bei Hautverletzun-
Compressyl gen und Verbrennungen

Rumex Taschentücher aus Zellstoffwatte
Hymona Damenbinden
Slivis Gesichtstüchlein

Interessenten lassen wir auf Wunsch bemusterte
Offerte zugehen

Verbandstoff-Fabrik Zürich AG.

Zürich 8 Seefeldstraße 153 Telephon (051) 241717

Bei Fuss-Schwäche

Gymnastik ohne Zeitverlust mit Prof.
Thomsens **Fuss-Uebungssandalen** für
Kinder und Erwachsene. Verlangen
Sie Prospekte — auch über Plexidur-
Fusstützen, Hallux-Korrektur-Appara-
te, Zehen- u. Ballenpolster, Pédicure-
Apparate und Fräser u. a. m.

Fa. **EFFO E. FRIZ**, Berkemann-Gene-
ralvertretung, **BADEN**, Friedhofweg 5

Thiorubrol

Das geruchlose Schwefelbad, welches den
wirksamen Schwefel in organischer Bindung
enthält. Für Kompressen und Bäder
Indikation: Rheumatische Erkrankungen,
Hautkrankheiten

In der Masseur-Praxis bestens bewährt
Auskunft durch **WOLLO A.-G., ZÜRICH**

Masseure - Physiopraktiker

brauchen für wärmende Massage

Dr. Dürst's Massagecrème Massageöl

sind erprobt und wirksam. Verlangen Sie Gratismuster durch

Fabrikation biolog.-chemischer Produkte Zug, Zugerbergstr. 21

AZ
THALWIL

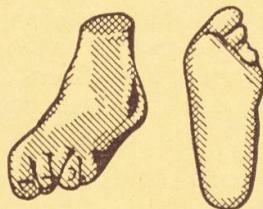
I R O W A

Krampfadern-Strümpfe
und Bandagen

Prompte Massanfertigung.

ein wirkliches Qualitätsprodukt

Ott & Co., Gummistrickerei, Elgg



Für Fussleidende, die + patent.

F U S S - S T Ü T Z E

für Spreiz-, Knick- und Senkfüsse

Aerztlich empfohlen, IKS Nr. 16781

Eckert & Weber, Thalwil Ludretikonerstrasse 6

Konsultationen täglich 8—12 und 14—17 Uhr (auch Samstag)

Telephon Atelier 92 00 24 oder Privat 92 23 25 und 92 13 98

Redaktion:

Für den deutschen Teil: Oskar Bosshard, Mühlbachstrasse 34, Thalwil

Für den französischen Teil: F. Voillat, Rue du Grand Chêne 8 Lausanne

Administration und Expedition : Schweiz. Masseurverband Thalwil

Inseratenteil: Buchdruckerei W. Plüss, Zeughausstrasse 17, Zürich 4

Erscheint 2-monatlich